

DÉCLARATION FO ÉNERGIE ET MINES
Aide familiale petite enfance

Pour rappel FO Énergie et Mines n'a pas signé l'accord des droits familiaux en suivant l'avis exprimé par ses militants et les salariés.

Au-delà des nombreux points de désaccord sur lesquels nous avons communiqué, celui qui nous préoccupe aujourd'hui repose sur le fait que les employeurs ont indiqué leur volonté de se désengager au 31 décembre 2018 du dispositif CESU petite enfance au sein de la branche des industries électriques et gazières.

Pour FO Énergie et Mines, « moderniser » signifie adapter les droits existants aux évolutions de la société et, au besoin, en ajouter des nouveaux, mais surtout pas les réduire ou les supprimer.

Lors de la cession du comité de coordination du 15 novembre 2018, l'ensemble des organisations syndicales (FO, CGT, CFDT, CFE CGC) a voté une motion à l'unanimité dans laquelle nous demandions auprès des employeurs le maintien à l'identique du dispositif précédent par la reconduction de l'avenant à la convention entre les entreprises et le Comité de Coordination sur le financement du dispositif CESU préfinancé pour la garde d'enfant.

Les employeurs, en s'appuyant sur l'accord signé par quatre fédérations syndicales CGT, CFDT, CFE CGC, et CFTC, ont répondu à la motion du Comité de Coordination par une fin de non-recevoir.

Après des débats en cession du Comité et des échanges en commission santé sur la mise en place d'un dispositif alternatif, pour aider les familles et accompagner les plus fragiles en matière de garde d'enfant, aucune majorité ne s'est dégagée pour aboutir à un accord en termes de gestion ouvrière sur un arrangement amputé du financement des employeurs.

Pour FO Énergie et Mines « renouveler » au travers d'un nouveau dispositif d'aide à la famille, ne peut pas s'envisager sans prendre en compte les possibilités financières dont dispose le Comité de Coordination des CMCAS, l'enveloppe budgétaire étant de 6 millions, et en tenant compte de la population couverte, sinon cela s'appelle de la démagogie ou du rasage gratis.

Pour FO Énergie et Mines reproduire sans être à l'identique un engagement d'aide à la famille et à la petite enfance, ne peut pas se concevoir sans tenir compte du coefficient social qui est la traduction de la socialisation de cette aide.

Pour FO Énergie et Mines intégrer cette aide à la famille et à la petite enfance dans l'action sanitaire et sociale, activité sociale à part entière, c'est répondre à une attente légitime des salariés et leurs familles, mais rappelons-le cette situation est la résultante du désengagement des employeurs qui était annoncé et la conséquence d'une signature par des organisations syndicales de l'accord dit des droits familiaux.
AGIR NE PAS SUBIR.